



Siège social Maison des Associations, avenue de Verdun, 30390 ARAMON – Tél. : 06 28 68 81 24
Adresse courriel aramon.temps.danse@gmail.com Site internet www.tempsdansenaramon.com
Facebook facebook.com/tempsdansenaramon

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2024/2025

⇒ Présence

Pour une bonne progression et une organisation correcte des cours, il est **INDISPENSABLE** que l'élève fréquente les cours de manière **ASSIDUE**. L'intégration en cours de saison est envisageable sous réserve de l'accord du professeur.

L'inscription est annuelle, l'abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifiée (arrêt maladie d'un mois minimum, absence prolongée du professeur, déménagement) : l'élève s'engage à suivre le règlement et participer aux cours jusqu'à la fin de l'année.

Un cahier de présence sera tenu par chaque professeur.

Les professeurs disposent de leur libre arbitre pour affecter les élèves selon leur niveau.

En cas d'effectif trop faible, un cours peut être supprimé. Dans ce cas, le remboursement des cotisations se ferait au prorata des heures payées et non effectuées.

Attention

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires **du Gard** (sauf cours de rattrapage ou cours supplémentaires).

L'école de danse ne suit pas les ponts liés aux jours fériés, la présence de tous est souhaitée durant ces périodes.

⇒ Manifestations

Plusieurs manifestations seront proposées en cours de saison ainsi qu'un **GALA DE FIN DE SAISON**. Afin de préparer les chorégraphies et costumes, il sera demandé aux parents et élèves de **s'engager** sur leur participation **deux mois auparavant**.

⇒ Droit à l'image

Des photos de cours ou manifestations peuvent être diffusées sur notre site internet ou notre page Facebook à des fins de communication. Si vous refusez ce droit à l'image, vous devrez nous le notifier par écrit lors de l'inscription ou en cochant la case correspondante lors de votre inscription en ligne

⇒ Horaires des cours

Les élèves s'engagent à arriver à l'heure et dans la tenue demandée par le professeur le cas échéant afin d'éviter tout dérangement. Les **portables** doivent être maintenus en **mode silencieux**.

Le parent ou accompagnateur s'engage à **VERIFIER LA PRESENCE DU PROFESSEUR AVANT DE LAISSER L'ENFANT EN SALLE DE COURS**, et à **REVENIR LE CHERCHER EN SALLE A L'ISSUE DU COURS**.

L'association décline toute responsabilité en dehors des salles de cours ou lieux de manifestations.

Si un cours est annulé pour cause d'absence du professeur, il sera rattrapé dans la mesure du possible et selon les disponibilités des salles.

⇒ Tenue vestimentaire

Tous les danseurs doivent utiliser des chaussures réservées à la danse (ne venant pas de l'extérieur), non marquées, sans fers ni clous, propres et sèches.

Les tenues de danse doivent être marquées individuellement afin d'éviter toute confusion.

⇒ Sécurité

Les locaux étant municipaux et accueillant d'autres activités, il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires : l'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive validé par le médecin généraliste est exigé (validité 3 ans sauf pour les concours). En son absence, TEMPS-DANSE ARAMON décline toute responsabilité.

⇒ **Inscription/Cotisation**

L'inscription est réalisée principalement par la plateforme Viviarto : un **dossier version "papier"** est également possible de **manière exceptionnelle**.

L'engagement est annuel (pour la saison). Les paiements de l'adhésion et des cours sont à effectuer à l'ordre de TEMPS-DANSE ARAMON :

- Sur la plateforme Viviarto : par CB ou prélèvement SEPA
- En direct aux permanences de bureau (inscription en ligne ou au bureau) : espèces et chèques

Le tarif est établi selon le tableau ci-dessous en cumulant les heures par famille. Le paiement peut s'effectuer en 1, 3 ou 9 fois. Le montant de **l'adhésion est à régler séparément lors du paiement en direct** : elle n'est pas remboursable, son encaissement a lieu en début de saison. L'intégralité des paiements (hors espèces) doit être jointe à la fiche individuelle d'inscription lors d'une inscription sur dossier "papier".

Le tarif réduit est destiné aux étudiants, chômeurs ou bénéficiaires du RSA sur justificatif (lors de l'inscription sur Viviarto, le montant dû sera recalculé après validation du justificatif).

Nom.....

Prénom.....

Date...../...../2024

Signature

Membres du Bureau et du Conseil d'Administration

Bureau

Jean-Pierre LANNE-PETIT (Président)
 Marin GRASSET (Vice-Président)
 Christine DELFOLIE (Trésorière)
 Annick DI GALANTE (Secrétaire)

Conseil d'Administration

Marie-Reine FORESTIER
 Martine GRASSET
 Catherine LEFEVRE
 Viviane TISSEUR
 Frédéric SAUVAGE

Bonne rentrée à tous !

TARIFS – 2024/2025

Total heures / semaine	TARIF GENERAL			TARIF REDUIT		
	MOIS	TRIM	AN	MOIS	TRIM	AN
0:45	15.00	45.00	135.00	11.00	33.00	99.00
1:00	19.00	57.00	171.00	15.00	45.00	135.00
1:15	23.00	69.00	207.00	19.00	57.00	171.00
1:30	27.00	81.00	243.00	23.00	69.00	207.00
1:45	31.00	93.00	279.00	27.00	81.00	243.00
2:00	34.00	102.00	306.00	30.00	90.00	270.00
2:15	37.00	111.00	333.00	33.00	99.00	297.00
2:30	40.00	120.00	360.00	36.00	108.00	324.00
2:45	43.00	129.00	387.00	39.00	117.00	351.00
3:00	47.00	141.00	423.00	43.00	129.00	387.00
3:15	50.00	150.00	450.00	46.00	138.00	414.00
3:30	53.00	159.00	477.00	49.00	147.00	441.00
3:45	56.00	168.00	504.00	52.00	156.00	468.00
4:00	60.00	180.00	540.00	56.00	168.00	504.00
4:15	62.00	186.00	558.00	58.00	174.00	522.00
4:30	65.00	195.00	585.00	61.00	183.00	549.00
4:45	68.00	204.00	612.00	64.00	192.00	576.00
5:00	71.00	213.00	639.00	67.00	201.00	603.00
5:15	74.00	222.00	666.00	70.00	210.00	630.00
5:30	77.00	231.00	693.00	73.00	219.00	657.00
5:45	80.00	240.00	720.00	76.00	228.00	684.00
6:00	83.00	249.00	747.00	79.00	237.00	711.00
6:15	85.00	255.00	765.00	81.00	243.00	729.00
6:30	88.00	264.00	792.00	84.00	252.00	756.00
6:45	91.00	273.00	819.00	87.00	261.00	783.00
7:00	94.00	282.00	846.00	90.00	270.00	810.00

Adhésion : une adhésion par famille, 10 € pour les habitants d'Aramon, 20 € pour les "extérieurs"